



**DEMANDE DE PRIME D'INSTALLATION
POUR UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) NOUVELLEMENT AGREE(E)**

Nom : Nom de naissance :

Prénoms : Date de naissance :

Adresse.....

Téléphone :Mail :

Percevez-vous actuellement des prestations familiales de la MSA Auvergne? OUI NON

Etes vous assuré maladie ou ayant droit à la MSA Auvergne ? OUI NON

N°INSEE :

Agrément délivré le : par le Conseil général de :

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) M(me)

Déclare solliciter l'attribution de la prime d'installation pour l'achat de

.....
.....

Je m'engage sur l'honneur à respecter la charte d'engagements réciproques dont j'ai pris connaissance

Date :

Signature

Rappel des pièces à fournir

- * imprimé de demande complété et signé
- * photocopie de la notification d'agrément
- * photocopie de l'attestation de formation
- * les photocopies des deux premiers bulletins de salaire

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies et autorise le traitement informatique des renseignements donnés dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Je prends connaissance du fait qu'ils pourront être vérifiés. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait.

Ce formulaire, dûment complété, signé et accompagné des pièces justificatives demandées, est à retourner à l'adresse suivante :

**MSA Auvergne Service Action Sociale
75 boulevard François Mitterrand
63972 CLERMONT FERRAND CEDEX 9**

Toute demande incomplète sera retournée au demandeur

PRIME D'INSTALLATION POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES

OBJECTIF :

Attribuer une aide financière pour renforcer l'attractivité du métier d'assistant(e) maternel(le) et faciliter l'équipement en mobilier et en matériel nécessaire au bien être, à l'éveil et à la sécurité des enfants accueillis.

BENEFICIAIRES :

Les assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréé(e)s qui relèvent de la MSA Auvergne à la date de réception de la demande (lui-même/ elle-même ou leur conjoint)

- au titre de la branche famille, quelle que soit l'allocation ou prestation qu'ils (ou elles) perçoivent
- au titre de la branche maladie pour les familles qui ne perçoivent pas de prestations familiales

CONDITIONS D'ACTIVITES :

- ✓ Etre agréé(e) pour la première fois et avoir suivi la première partie de la formation obligatoire avant l'accueil du premier enfant
- ✓ Se prévaloir d'un minimum de 2 mois d'activité d'assistant(e) maternel (le)
- ✓ Formuler la demande dans un délai d'un an à compter de la date de l'agrément.
- ✓ Exercer son activité à domicile ou dans le cadre d'une Maison d'assistant(e)s maternel(le)s MAM sous réserve de respecter les dispositions légales.

CONDITION DE RESSOURCES :

Aucune condition de ressources

ENGAGEMENTS :

L'assistant(e) maternel(le) doit à travers une charte s'engager à:

- ✓ rester au moins 3 ans dans la profession à compter de la demande de la prime.
- ✓ appliquer une tarification respectant la limite maximale de cinq Smic horaire/jour fixée dans le Code de la sécurité sociale
- ✓ renseigner ses disponibilités sur le site Internet <http://www.mon-enfant.fr/web/guest/accueil> et être référencé(e) auprès du relais assistantes maternelles (Ram) de son territoire.
- ✓ transmettre à la MSA Auvergne, dans les 3 ans suivant la demande de prime, les justificatifs de l'emploi de la prime.
- ✓ rembourser à la MSA Auvergne, en cas de non respect de ces engagements, le montant de la prime.

MONTANT DE LA PRIME :

Montant forfaitaire de 500 €